

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-004-11993/22/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Industries Méditerranée pour l'organisation de l'évènement Forindustrie 2022 - Approbation d'une convention

25247

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Industries Méditerranée association issue d'une démarche collective initiée par les acteurs du secteur en juillet 2017 est un interlocuteur privilégié sur tous les sujets industriels du territoire et rassemble 14 fédérations professionnelles et organismes inter-entreprises: la métallurgie, la chimie, le maritime, les industries électriques, l'agro-alimentaire, la plasturgie, l'industrie pétrolière, les carrières et matériaux, la mode, le bois. Au-delà des 14 fédérations fondatrices, Industries Méditerranée réunit largement les représentants du monde économique, les associations et les acteurs industriels du territoire investis en faveur de la réussite industrielle locale. Industries Méditerranée représente France Industrie en région Sud.

En 2021, Industries Méditerranée a organisé « L'Usine Extraordinaire 2021 en digital » ayant pour objectif de poursuivre la promotion des métiers de l'industrie auprès des jeunes générations et de retisser les liens entre le secteur industriel et la société, sous forme digitale.

Industries Méditerranée organise également depuis 5 ans le Forum de l'Industrie de Demain. Cet évènement est conçu et organisé par EDF, l'UIMM Alpes Méditerranée et Industries Méditerranée, en partenariat avec l'État, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la métropole Aix-Marseille-Provence, la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence et le MEDEF Provence-Alpes-Côte d'Azur. IL est devenu le grand rendez-vous des industriels, des institutionnels du Sud de la France.

Cette année, l'association organise Forindustrie qui a pour objectif de faire découvrir, sous forme digitale, l'industrie et ses métiers aux jeunes collégiens et lycéens des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse pour montrer que l'industrie est digitale, innovante, respectueuse de l'environnement ; et à destination des garçons comme des filles.

En 2022, Forindustrie se décline en 2 volets :

- L'expérience digitale, précédemment sous le nom d'Usine Extraordinaire.
- Le dîner extraordinaire.

A partir du 14 novembre, les jeunes collégiens et lycéens pourront découvrir une nouvelle image de l'industrie sur une plateforme digitale sous forme d'archipel regroupant les différentes filières industrielles du territoire.

Afin de faciliter cet évènement digital, des rencontres seront prévues entre professionnels de l'industrie et enseignants lors de 3 journées pédagogiques pour contribuer à une meilleure connaissance réciproque comme à une meilleure appropriation des parcours par les enseignants.

Pour clôturer cet évènement, un dîner qui regroupera entre 150 et 200 acteurs de l'industrie, partenaires de l'évènement, institutionnels et élus pour partager autour des enjeux de l'industrie sera organisé.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son action et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2022, dossier MGDIS N°00002190.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Industrie Méditerranée une subvention d'un montant de 25 000€.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Industries Méditerranée d'un montant de 25 000 euros au titre de l'exercice 2022.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Industries Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le budget principal de la Métropole 2022, Sous-politique B330 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 64.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,
Attractivité du territoire,
Tourisme

Danielle MILON